



Pension alimentaire commun accord

Par **carinelamy**, le **20/08/2014** à **17:20**

Bonjour,

Nous partageons une garde alternée pour notre fils avec mon ex mari depuis le jugement de divorce en 2004, sans pension alimentaire.

D'un commun accord et sans écrit, nous sommes passés en garde complète depuis septembre 2012 chez moi même, la maman, avec une pension de 140€. Je n'ai jamais vu les revenus de mon ex mari qui prétend gagner 1500€.

J'ai souhaité être en règle pour les impôts sur le revenu cette année concernant la garde complète, et cela a entraîné un différent entre mon ex mari et moi même.

Ce dernier a donc décidé de reprendre la garde alternée, en septembre puisque nous faisons moitié des vacances. Hors la pension de m'a pas été versée en juillet et août sous prétexte que nous avons repris la garde alternée depuis début juillet...

Je ne souhaite pas m'opposer dans l'immédiat à ce changement de garde puisque notre fils est d'accord pour refaire un essai,

En revanche, je souhaite savoir si j'ai un recours pour la pension non versée, sachant que l'accord était verbal, mais que je dispose de preuves nécessaires pour montrer ma bonne foi.

Dans l'espoir de lire une réponse qui m'aidera, de votre part, je vous remercie par avance.

Très cordialement,

Carine Lamy

Par **Visiteur**, le **21/08/2014** à **12:20**

Bjr,

je crains que votre bonne foi ne suffise pas ! La garde n'était pas alternée donc.. pas de PA officielle ! seul le dernier jugement risque de faire foi !